

n° 10

Octobre
2022

Furesta di Corsica

Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers

Bilan DSF 2021

4

**Les Plans
Simples de
Gestion en
Corse**

6

**Elections 2023
des conseillers
des CNPF
régionaux**

8

**ODARC : Etude
de faisabilité de
production de
bois technique**

10

Au printemps 2023, les propriétaires de plus de 4 hectares de bois et forêts régulièrement inscrits sur la liste électorale seront invités à voter pour l'élection d'un nouveau Conseil de Centre. Il est important de rappeler ici le rôle de l'établissement public CNPF qui a pour mission générale d'accompagner les propriétaires forestiers privés. Pour mieux comprendre ses missions posons-nous quelques questions simples ?

A quoi sert le CNPF de Corse ?

C'est un établissement public administré par des propriétaires forestiers élus, tous engagés dans la gestion durable de leur propre forêt à travers le Document de Gestion Durable qu'ils détiennent. Ils représentent l'établissement en siégeant dans de nombreuses institutions officielles (certains participent, de droit, aux conseils des chambres d'agriculture, au Conseil d'administration de l'ODARC, etc).

Le CNPF ici en Corse ne verra son efficacité accrue que si son Conseil de centre est mobilisé et si ce dernier peut s'appuyer sur de nombreux propriétaires issus du territoire. Une fois le Conseil de centre élu, les propriétaires forestiers se trouvent donc impliqués dans les prises de décisions qui les concernent de près comme les orientations de la gestion de la forêt privée, l'aménagement du territoire, son insertion dans le développement économique, sa fonction environnementale essentielle.

Que fait le CNPF de Corse ?

La loi confie au CNPF de Corse la tâche de développer et d'orienter la production forestière des forêts privées avec la garantie d'une gestion forestière durable. Pour cela, il faut encourager la rédaction des documents de gestion durable (PSG, CBPS+, RTG), travailler sur les regroupements de chantiers ou de gestion (desserte forestière, élagages, éclaircies, détourages, plantations, regarnis, ouverture de layons, coupes de bois et levées de liège), vulgariser les méthodes de sylviculture en formant et en informant les propriétaires, rédiger le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), document phare qui permet d'agréer les documents de gestion durable au sein de notre Conseil de centre.

Certes, la tâche qui nous est dévolue est considérable et nécessiterait un personnel et des moyens d'accompagnement beaucoup plus importants. C'est pourquoi les élus du CNPF de Corse participent à démultiplier la leur présence sur le terrain ainsi que celle de nos équipes techniques, en participant à de nombreuses commissions, comités de pilotage, à divers ateliers comme ceux récemment des assises de la forêt et du bois organisés par la Collectivité de Corse... Garder un contact étroit avec les élus et les responsables politiques du territoire est une nécessité absolue pour faire entendre les besoins de la forêt privée de Corse... Comme vous le constatez, le travail ne manque pas !

Que fait l'équipe technique du CNPF de Corse ?

Toutes nos actions privilégient une réelle proximité et sont basées sur la qualité des contacts humains. Ainsi, nous sommes amenés à rencontrer les propriétaires au plus près de leur territoire, dans leur propre forêt pour leur apporter les conseils techniques appropriés. Souvent, ces conseils ne seront suivis que si un climat de confiance s'instaure, favorisé en cela par une implantation locale longue et assidue.

Cette exigence nous contraint à nous faire connaître en participant aux réunions sur le terrain, en travaillant avec nos partenaires de la filière (coopérative forestière, experts forestiers, gestionnaires forestier professionnels, ...) et avec les propriétaires forestiers eux-mêmes et leur représentation syndicale (lien avec le syndicat Corse de FRANSYLVA) et en approfondissant les objectifs prévus par les conventions avec l'ODARC, l'Université, le LIDAR, etc... Alors, pour toute information concernant ces élections, n'hésitez pas à contacter le CNPF de Corse.

Et n'oubliez pas que pour être entendu par les responsables des politiques publiques, il faut leur envoyer un signal fort et donc voter massivement lors des prochaines élections du CNPF en février 2023.

Nous comptons sur vous !

Daniel Luccioni - *Président du CNPF Corse*

Sommaire

| | |
|--------------------------------|-------|
| ■ Actualités | p. 3 |
| ■ Bilan DSF 2021 | p. 4 |
| ■ Les PSG en Corse | p. 6 |
| ■ Elections 2023 | p. 8 |
| ■ ODARC : Etude de faisabilité | p. 10 |
| ■ Publications | p. 12 |

Centre National de la Propriété Forestière Délégation Corse
9, Cours Jean Nicoli - 20090 AJACCIO
04 95 23 84 24 - corse@crpf.fr
<https://corse.cnpf.fr>



Directeur de la publication : Christophe BARBE
Rédaction - Mise en page : Philippa SBRESCIA
Imprimerie : Coloradoc
Photos couverture : CNPF Corse@CNPF
Numéro tiré à 3330 exemplaires
Abonnement gratuit

Le journal semestriel d'information forestière Furesta di Corsica est réalisé par le CRPF de Corse. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de nos courriers, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF de Corse en indiquant vos coordonnées.

Furesta di Corsica est réalisé avec la participation financière de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).



Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Séminaire "Innovation dans la valorisation du bois de chêne vert"

**Retenez la date !
23 et 24 novembre**

Dans le cadre de la convention entre l'ODARC et le CRPF de Corse, nous organisons un séminaire sur le thème "l'Innovation dans la valorisation du bois de chêne vert" qui aura lieu sur deux jours les 23 et 24 novembre prochains.

Le séminaire sera l'occasion de mettre en lumière les résultats issus d'INNOV'ILEX au niveau insulaire et de visiter le chantier d'éclaircie de taillis, réalisé en fin d'année 2021 à Foce en Corse-du-Sud, et financé par la DRAAF de Corse. Le séminaire permettra également d'ouvrir le dialogue sur les suites à donner à INNOV'ILEX afin de porter un regard sur la valorisation avale du chêne vert.

La journée du 23 aura lieu dans l'amphithéâtre de l'IUT de l'Université de Corse à Corte, durant laquelle plusieurs intervenants présenteront leurs travaux en abordant les bénéfices de l'éclaircie du taillis de chêne vert, la qualité de son bois ou encore sa croissance. La journée du 24 quant à elle se déroulera sur le terrain et sera consacrée à la visite du PSG de l'ASL Capanna Lianesa à Foce sur laquelle a été réalisée l'éclaircie du taillis de chêne vert.



CNPF Corse©CNPF



CNPF Corse©CNPF

Le programme complet sera en ligne sur notre site internet corse.cnpf.fr

Bilan sanitaire des forêts insulaires (DSF) : année 2021

Contrairement aux deux années passées, le bilan météorologique de l'année 2021 a été globalement plutôt défavorable aux peuplements forestiers avec 9 bilans hydriques mensuels inférieurs aux normales sur l'année et des périodes de sécheresse étendues au printemps sur l'Est de l'île et à l'automne à l'Ouest. Ces sécheresses se sont manifestées par des dessèchements et rougissements localisés sur l'île au printemps et à l'automne.

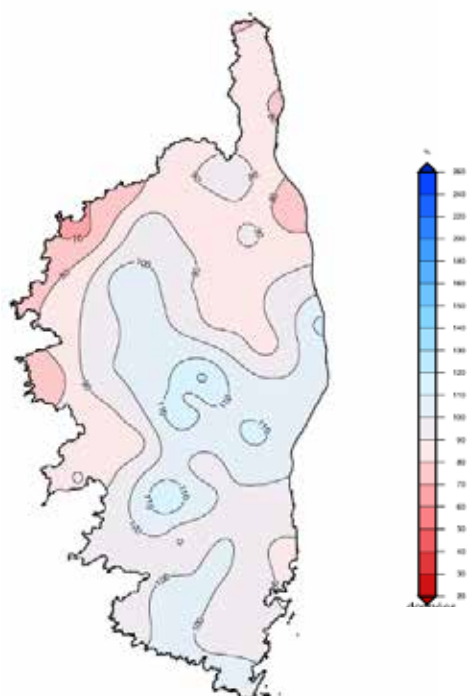
Bilan météorologique

L'année 2021 a été contrastée sur le plan des températures avec un hiver et printemps plus frais que la normale et à l'inverse un été et un automne plus chauds. Si le cumul global des précipitations a été proche de la normale, voire légèrement déficitaire sur le nord et l'ouest de l'île, c'est la répartition annuelle des pluies qui a été défavorable à la végétation sur l'île. Le bilan météo montre 5 mois de sécheresse entre juin et octobre et 9 mois secs en déficit hydrique par rapport à la normale.

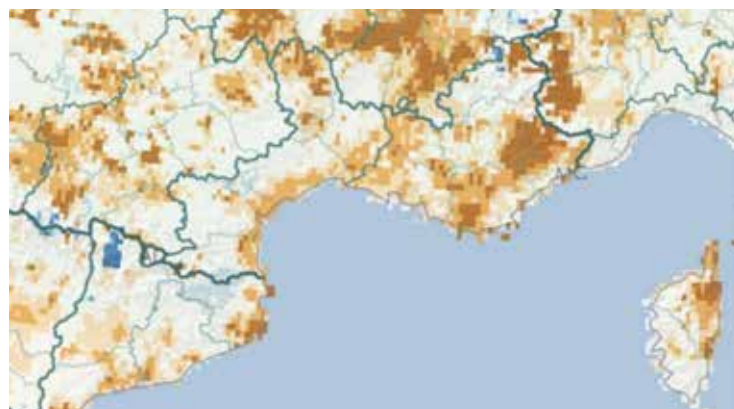
L'Est de l'île (plaine orientale vallée du Golo) a été marqué par une sécheresse précoce importante dès le début de l'hiver. Le reste de l'île fortement

arrosé en décembre et janvier, a subi une sécheresse météorologique dès le mois de février avec pour conséquence une forte chute de l'indice d'humidité et des sols déjà très secs en début de printemps. Ce phénomène s'est manifesté, dès le début du mois de juillet sur la base vallée du GOLO, par des dessèchements et rougissements marqués sur les chênes lièges et verts et les essences du maquis.

Après un été déjà très sec, la sécheresse s'est prolongée à l'automne sur la partie ouest de l'île, occasionnant des rougissements épars et localisés sur chênes et espèces du maquis sur le grand Ajaccio (secteur de Coti-Chiavari) et extrême sud (entre Porto-Vecchio et Palombaggia).



Source météo France : bilan pluviométrique 2021 rapport à la normale



L'Etat de sécheresse des sols en ce début d'avril est préoccupant après un mois de mars particulièrement sec (en valeur absolue et par rapport à la normale)

Prévisions de l'état de sécheresse des sols 8 avril 2021

Dernier écart à la normale de l'indice d'humidité des sols



Source DSF 2021

**Si vous observez des dégâts sur vos peuplements contactez :
Orso Cerati-Technicien du CRPF-Référent Santé des Forêts 06.83.09.27.67**

Etat sylvosanitaire des principales essences insulaires



| ESSENCES | PRINCIPAUX PROBLÈMES RÉCURRENTS |
|-----------------|--|
| Pin Laricio | Processionnaires du pin, Scolytes, dégâts du vent, Armillaire sp |
| Pin maritime | Matsucoccus feytaudi, Processionnaires du pin, Armillaire sp, Scolytes |
| Hêtre | Orchestre, sécheresse |
| Chêne vert | Bombyx disparate, Chermès |
| Chêne-liège | Dépérissements sporadiques, attaques de platype, Charbon de la mère |
| Chêne pubescent | Altise, sécheresse |
| Châtaignier | Dépérissements sporadiques, sécheresse, Chancre, Cynips |
| Eucalyptus | Dépérissements sporadiques, âges des arbres, sécheresse, attaque de capricorne, Psylle de l'eucalyptus |

ÉTAT DE SANTÉ : BON MAUVAIS MÉDIOCRE

Les faits marquants pour la région en 2021

Rougissemments dus à la sécheresse: Des phénomènes de rougissemments très impactants visuellement ont été observés en Haute-Corse sur la basse vallée du Golo et localement en Castagniccia (sous le col de Pratu), ceci dès la fin du mois de juillet 2021 et très marqués à la mi-août. Les essences touchées ont été les chênes (verts, lièges, blancs) et les différentes essences du maquis (frênes, oléastres, arbousiers ...). Face à l'ampleur du phénomène et dans l'objectif de suivre le taux de mortalité, le secteur fera l'objet d'un suivi en 2022.



Bernard Petit©CNPF

Rougissemment sur la commune de Lucciana

Matsucoccus feytaudi Secteur de Pinia (Commune de Ghisonnaccia)



Louis Amandier©CNPF

Pin maritime avec coulures de résine provoquées par la pyrale

Détecté sur les pins de Pinia depuis plus de 10 ans, Matsucoccus feytaudi n'avait pas engendré de symptôme visible jusqu'à cette dernière année. L'année 2021, à travers un contexte météorologique défavorable aux pins (sécheresse) semble avoir permis à l'ensemble des ravageurs secondaires de proliférer et de déclencher des attaques se traduisant par des dépérissements et rougissemments sporadiques sur l'ensemble du domaine.

Les pins subissent les dégâts en nombre de Pyrales du pin, de Scolytes et de Pissodes au stade perchis.

Face à l'enjeu de l'accueil du public sur le secteur, l'évolution du dépérissement sera suivi afin d'informer et conseiller le propriétaire et gestionnaire du site.

Source : Bilan annuel des correspondants observateurs de la Santé des Forêts de Corse. Version complète du bilan : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Bilans-departementaux-2020-des>

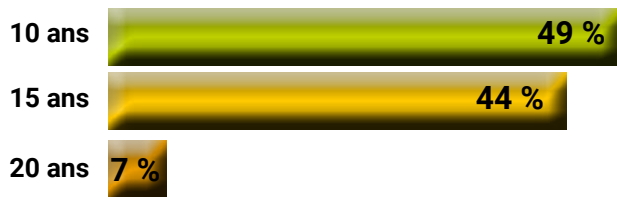
Orso Cerati, Technicien forestier

Les Plans Simples de Gestion (PSG) en Corse

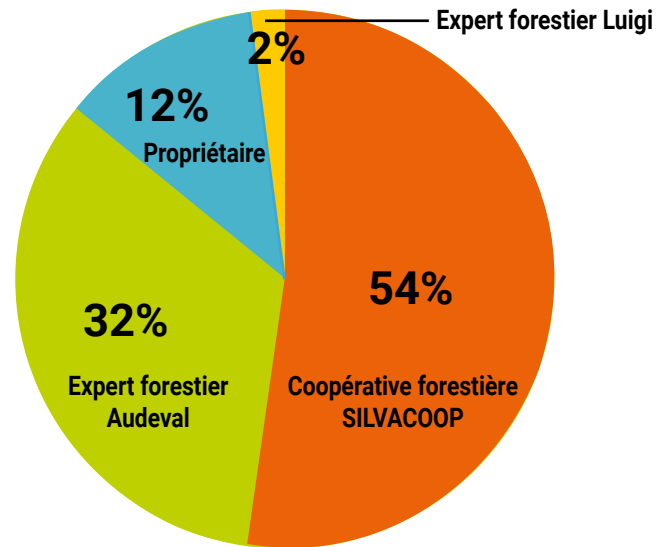
L'ODARC et le CRPF ont manifesté par le biais d'une convention leur volonté de renforcer leur collaboration. L'objectif général est de promouvoir la gestion durable des forêts privées et son animation en tenant compte des spécificités et des contraintes locales.

Nous avons choisi de réaliser une synthèse de nos Plans Simples de Gestion (PSG) en cours de validité dans le but de pouvoir analyser différentes données (volumes mobilisables, localisation des ressources forestières,...) permettant d'avoir l'image caractéristique de la gestion durable au sein des PSG. Nous vous présentons les principaux résultats.

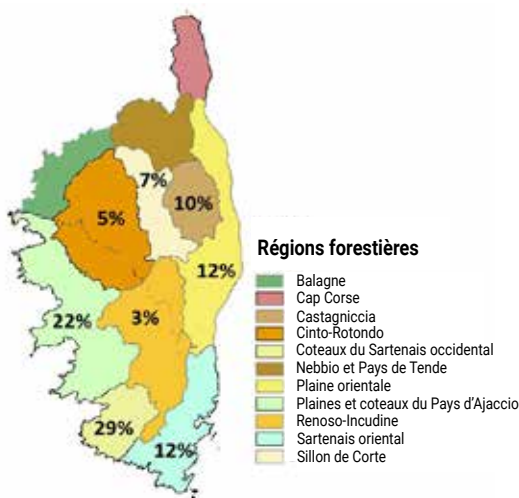
Taux de PSG en fonction de leur durée d'application



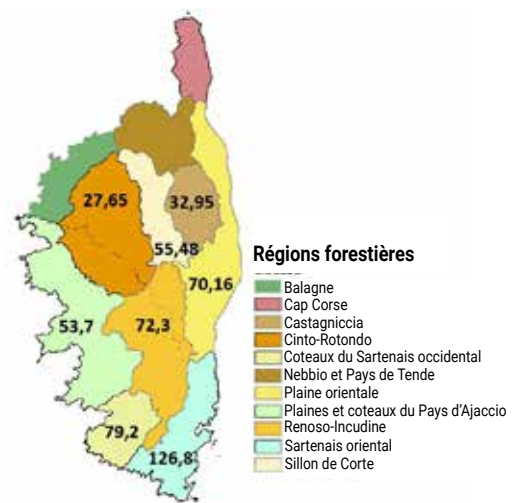
Les gestionnaires des propriétés sous PSG



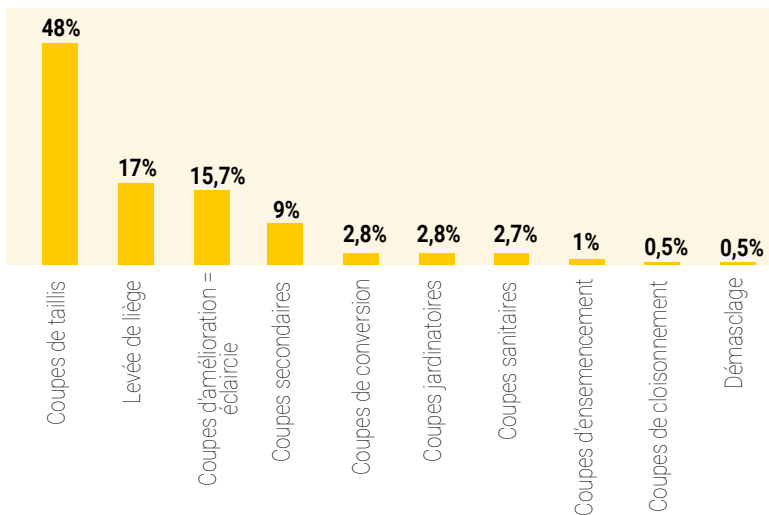
Localisation des PSG en cours de validité



Surface moyenne des PSG par microrégion

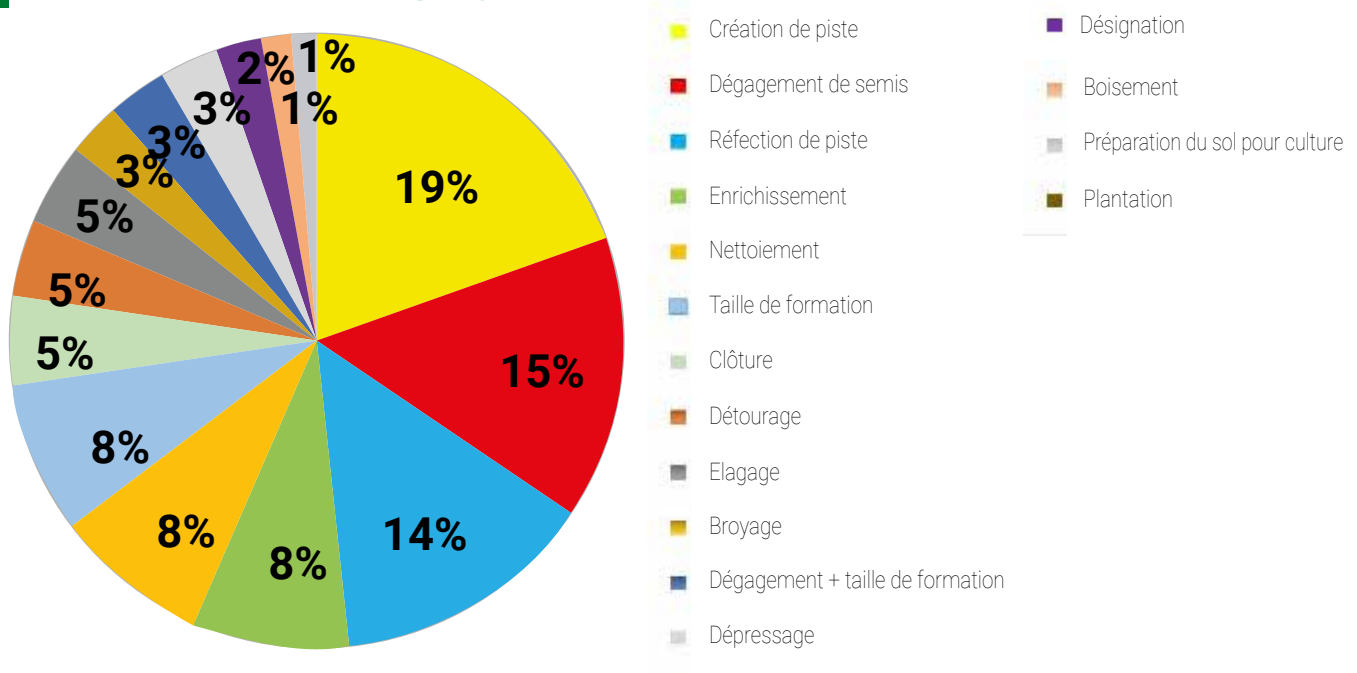


Les types de coupes programmées dans les PSG

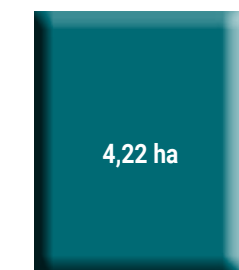


Les levées et les démasclages pouvant générer un revenu pour le propriétaire ont été intégrés dans les coupes.

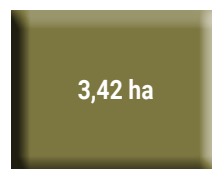
Les travaux forestiers programmés dans les PSG



Les surfaces de coupes de taillis

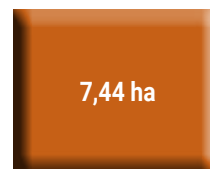


Surface moyenne des coupes de taillis réalisées

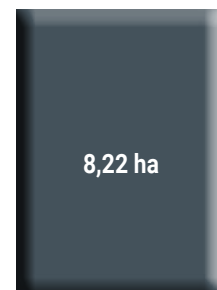


Surface moyenne des coupes de taillis prescrites

Les surfaces de levées de liège



Surface moyenne des levées de liège réalisées



Surface moyenne des levées de liège prescrites

D'après l'article L312_5 du Code Forestier les coupes prévues dans le PSG sont réalisables avec la possibilité de les avancer ou de les reculer de 4 ans par rapport à la l'année de prescription, ce qui peut expliquer le résultat supérieur à la surface initialement prescrite.

Adrien Guyot, Technicien forestier

Elections 2023 des conseillers de CRPF



Olivier Martineau-CRPF PACA©CNPF

Au début de l'année 2023, le CNPF renouvellera les conseillers de ses délégations régionales. Ces élections sont très importantes pour la forêt privée car elles permettent d'élire des représentants des propriétaires forestiers de chaque département (Haute-Corse et Corse-du-Sud) au sein de la délégation régionale corse du Centre National de la Propriété Forestière en charge du développement de la forêt privée sur l'île. Le Conseil d'un CRPF est principalement composé de propriétaires forestiers élus qui acceptent de consacrer du temps pour faire entendre la voix des forestiers, afin que les enjeux de la forêt privée soient mieux connus et pris en compte dans les décisions. Il agréé les Plans Simples de Gestion (PSG), autorise les coupes extraordinaires, statue sur les documents de gestion durable (PSG, Règlements Types de Gestion –RTG-, ou Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles – CBPS) et détermine les orientations de travail du CRPF. Par ailleurs, les conseillers élus représentent les propriétaires privés de Corse au conseil d'administration du CNPF et dans de nombreuses instances locales impliquant la forêt.

Les élections ont lieu tous les 6 ans et se déroulent en deux temps :

- Les représentants des propriétaires forestiers sont élus par correspondance au scrutin uninominal à un tour ;
- Les représentants des organisations professionnelles sont élus par les collèges régionaux des organisations les plus représentatives.

Les prochaines élections auront lieu le mardi 7 février et le jeudi 9 mars 2023.



Olivier Martineau-CRPF PACA©CNPF

Elections départementales

Qui peut être électeur ?

Pour être électeur des représentants des propriétaires forestiers au niveau départemental, il faut répondre aux conditions suivantes :

- Posséder au moins 4 hectares classés en nature de bois au cadastre dans le département
- Ou posséder un document de gestion durable en cours de validité (PSG, RTG ou CBPS)
- Ou être le représentant d'un groupement forestier ou d'une personne morale, d'une indivision ou d'une co-propriété.

La liste électorale de chaque département a été établie à partir de ces critères et des données cadastrales et informations en possession du CNPF Corse.

Le conseiller titulaire ou suppléant d'un CRPF ne peut remplir ces fonctions que pour un seul CRPF et il ne peut pas être un membre élu d'une chambre départementale d'agriculture dans le ressort de son CRPF au titre des points 1 à 5 de l'article R.511-6 du code rural.

Les déclarations de candidatures doivent être adressées à la préfecture de région au plus tard le jeudi 7 décembre 2022.

Qui peut être candidat aux fonctions de conseiller du CNPF Corse ou suppléant ?

Plusieurs conditions doivent être remplies :

- Faire partie du collège départemental ou être le représentant d'une personne morale ou d'une indivision du dit collège, habilité à voter en son nom,
- Etre âgé de 21 ans révolus le jour de l'élection
- Etre propriétaire dans le département, de parcelles boisées gérées conformément à un document de gestion durable, ou être représentant d'une indivision, ou d'une personne morale en possédant
- Ne pas avoir exercé au cours des 6 derniers mois et dans le ressort du CNPF Corse, de fonctions dans les services déconcentrés du Ministère chargé des forêts ;
- Ne pas avoir fait partie des salariés du CNPF au cours des 3 derniers mois.

Comment les élections se déroulent-elles ?

Avant le 7 janvier 2023, le matériel de vote sera envoyé par courrier postal à chacun des électeurs. Lorsqu'un électeur représente plusieurs personnes morales ou indivises, il reçoit à ce titre autant de bulletins de vote et de jeux d'enveloppes qu'il a de mandats.

Les plis contenant les suffrages doivent parvenir au préfet de Corse à Ajaccio au plus tard le 7 février 2023, avant 18 heures.

Le dépouillement aura lieu publiquement dans les 2 jours suivants, et les résultats seront publiés sur le site Internet du CNPF Corse.

Elections régionales

Comment sont constitués les collèges régionaux ?

Les collèges régionaux sont constitués par les syndicats départementaux ou pluri-départementaux et les associations qui ont pour objet la représentation et la défense des intérêts de la propriété forestière privée et dont les activités s'exercent en Haute-Corse et en Corse-du-Sud.

Ces organisations doivent comprendre exclusivement des propriétaires forestiers, personnes physiques ou morales, autres que ceux dont les forêts relèvent du régime forestier.

Qui peut être candidat ?

Comment les élections se déroulent-elles ?

Les candidats titulaires et suppléants aux fonctions de conseiller du CNPF doivent remplir les mêmes conditions pour les élections régionales que celles exigées pour les élections par les collèges départementaux de propriétaires forestiers.

Les candidatures sont à déposer au plus tard le 17 février 2023 auprès du Préfet de Corse, après cette date les listes sont refusées. Au plus tard le 24 février 2023, il enverra le matériel de vote à chaque organisation inscrite sur la liste électorale.

Le vote et son dépouillement auront lieu le 9 mars 2023. Les résultats seront publiés sur le site internet du CNPF Corse.



Olivier Martineau-CRPF PACA©CNPF

En savoir +

Consultez les informations complètes au lien suivant :

<https://www.cnpf.fr/elections-2023-des-conseillers-de-crpf>

A l'initiative de l'ODARC, réalisation d'une étude portant sur la faisabilité de production de bois techniques en Corse



Les entreprises accompagnant l'ODARC au salon EUROBOIS 2020

Dans l'édition n°9 de "Furesta di Corsica", l'ODARC avait présenté les premiers résultats de l'étude de marché des produits bois en Corse. Il en ressortait que chaque année, environ 17 500 m³ de produits bois (hors bois énergie) sont importés en Corse, ce qui représente près de 13 millions d'euros de déficit pour notre filière. Sur cette quantité de bois importé, le lamellé-collé représente 17%, soit environ 2 500 m³. A l'heure actuelle, aucune entreprise corse ne fabrique ce type de produits, appelés bois techniques ou bois d'ingénierie.

17 581 m³ Bois importés par an

Bois de coffrage
3 692 m³ (21%)

Bois Lamellé-collé
2 500 m³ (17%)

Panneaux/Parquets
4 395 m³ (25%)

Rondins/Piquets
176 m³ (1%)

Bois de structure
3 516 m³ (20%)

Lames de terrasse
2 461 m³ (14%)

Bardage
352 m³ (2%)

Répartition des volumes estimés selon les données des compagnies maritimes par types

Forts de cette première analyse, l'objectif de la seconde partie de l'étude à l'initiative de l'ODARC était de déterminer les possibilités de développement local pour ce type de production.

Le marché de la construction demande de plus en plus de bois technique pour répondre à des exigences de plus en plus hautes. En Corse, le marché de la construction bois consomme environ 2 500 m³ de bois technique de type Lamellé-Collé, Bois Massif Reconstitué (BMR), ou Bois Massif Abouté (BMA). Cependant, en croisant le volume de charpentes bois sur le territoire avec la part de charpentes réalisées en lamellé-collé au niveau national, le besoin théorique pour la Corse serait de 4 270 m³.

Développer une installation industrielle de production de bois lamellé-collé en Corse devrait être envisagé pour répondre au marché local avec un investissement de l'ordre du million d'euros. Ce dimensionnement permet une approche prudente et de protéger le projet d'une dépendance forte à la ressource, tout en laissant une marge de développement notamment vis-à-vis de l'export et de la diversification des produits.

Un atout pour les propriétaires forestiers

De plus, dans le contexte actuel de crise de la filière bois en Corse, et de baisse de la qualité globale des bois en forêt dénoncée par les professionnels, la mise en place d'un site de production de bois techniques de type lamellé-collé permettrait de valoriser des bois jusqu'ici peu, voire pas utilisés en bois d'œuvre. En effet, avec plus de 23 000 m³ de bois de qualité coffrage et palette disponibles annuellement dans les forêts publiques, leurs propriétaires pourraient fournir en bois d'œuvre cette unité de production, en créant une valeur ajoutée à leurs bois. Ces bois de faible qualité, en général très noueux et peu droits, sont, après expurgation des défauts, valorisés en produits de qualité égale voire supérieure aux bois massifs (charpentes, menuiseries, ...). Ainsi, la création d'un m³ de bois lamellé-collé, BMR ou BMA, nécessite environ 2,5 m³ de grumes. Les déchets peuvent, eux, être valorisés en bois énergie.

Si l'étude démontre qu'une entreprise spécialisée exclusivement sur ce type de produits reste difficilement réalisable en Corse. Cette activité pourrait être intégrée à une entreprise déjà présente dans la filière bois aussi bien en première qu'en seconde transformation. Pour satisfaire la demande en bois technique insulaire, il faudrait une unité de production intégrant 12 personnes avec un approvisionnement d'environ 11 000 m³, soit la moitié de la ressource de bois d'œuvre disponible en Corse sur le type de qualité nécessaire à cette production.



11 000 m³ de grumes

4 270 m³ produits

12 employés

3,3 M €
Chiffre d'affaire

*Profil d'entreprise
pour les besoins
de la Corse*

Visite de l'usine de lamellé-collé Colladello en marge du salon Eurobois 2020

En février 2020, l'ODARC avait accompagné quelques entreprises porteuses de projet à découvrir le salon EUROBOIS, salon professionnel de la machinerie de la première et seconde transformation du bois. En amont de ce salon, nous avons visité l'entreprise Colladello, société qui a réalisé les poutres en lamellé-collé de bois de pin laricio pour l'auvent de l'école d'Evisa. Une très belle expérience qui a permis d'en découvrir plus sur la fabrication des produits techniques.



*Fabrication
d'une poutre en
lamellé-collé chez
COLLADELLO*

©ODARC

Focus sur les prix du bois depuis la reprise de l'activité post COVID

De manière générale les prix du bois connaissent une augmentation significative liée à une offre réduite et une demande croissante.

La diminution de l'offre s'explique par la réduction de la production au début de la crise COVID-19 et la consommation des différents stocks, puis l'augmentation de la demande par des investissements particuliers dans l'amélioration de l'habitat.

Nouvelles brochures

Au cours de l'année 2022, avec la participation financière de la DRAAF de Corse, nous avons édité deux nouvelles brochures informatives sur les thèmes du regroupement des propriétaires forestiers et sur la valorisation du bois énergie en Corse. Disponibles sur simple demande auprès d'un technicien, elles sont également téléchargeables sur notre site internet.



Valorisez votre forêt en vous regroupant !
Pourquoi se regrouper ?
Comment trouver le type de regroupement qui vous correspond ?
Quels avantages ?

Brochure réalisée dans le cadre de la convention avec la DRAAF de Corse portant sur la mise en oeuvre d'actions pour une démarche concertée de développement forestier sur la commune d'Antisanti autour d'une ancienne piste.



Qu'est-ce que le bois énergie ?
Quels types de peuplements, coupes et travaux pour produire du bois énergie en Corse ?
Quelles équivalences énergétiques ?

Brochure réalisée dans le cadre de la convention avec la DRAAF de Corse pour le développement de la filière Bois-Energie en forêt privée sur le territoire de l'Alta-Rocca.